Horizons

TAHAR HADJAR RENCONTRE LES PARTENAIRES SOCIAUX

Les questions pédagogiques et socioprofessionnelles au menu

«La date limite de soutenance des doctorants ayant accusé un retard de six ans et plus est le 31 décembre 2016», a déclaré Tahar Hadjar, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en marge de sa rencontre organisée, hier, avec les partenaires sociaux, au siège de son département. La soutenance d'une thèse de doctorat doit se faire au bout de trois ans et aucun retard ne sera toléré sous peine de se faire suspendre. «Le certificat de scolarité ne sera plus octroyé aux étudiants qui traînent», prévient-il. Le ministre a indiqué que l'Université est engagée dans la lutte contre la fraude. Et les étudiants devant passer le concours de doctorat doivent présenter un projet de recherche original. Un arrêté ministériel prévoit des sanctions en cas de plagiat avéré pouvant aller jusqu'à l'invalidation de la thèse ou du mémoire. Hadjar a précisé qu'il est question, à la prochaine rentrée universitaire, d'introduire un nouveau module sur la déontologie scientifique.

Concernant les préoccupations socioprofessionnelles du secteur, le ministre s'est longuement entretenu avec les représentants des syndicats de l'enseignement supérieur, dont le Cnes (enseignants du supérieur), le Snechu (hospitalo-universitaires), le Sneu (enseignants-universitaires) et le SNCP (chercheurs permanents). Une rencontre qui vise à asseoir un dialogue avec les différents partenaires pour faire le point sur les dernières réalisations, les perspectives et les nouvelles dispositions relatives aux enseignants. Le statut particulier des enseignants et des chercheurs sera, par ailleurs, revu. «L'actuel statut découle d'un système classique, d'où la nécessité de rénover certaines fonctions comme ce fut le cas en 2015», note le ministre. En termes de nouveautés, il évoque l'expérience du master à distance dans les universités d'Oran, Constantine et Alger en vue de sa généralisation progressive. Selon Hadjar, cette rencontre ordinaire qui intervient tous les trois mois a pour objectif de passer en revue tout ce qui a été discuté auparavant et de débattre des préoccupations du secteur dans tous les domaines. Du côté des syndicalistes, Mohamed Rahmani, représentant du Syndicat national des enseignants universitaires affiliés à l'UGTA, cette rencontre fait le bilan des réunions précédentes. Il a rappelé, dans ce sens, que les principales revendications portent sur la révision du statut particulier de l'enseignant universitaire notamment celui l'enseignant chercheur, et le problème du logement. Selon lui, 60.000 enseignants universitaires appellent à l'amélioration de leurs conditions de travail. «Les questions abordées sont d'une extrême sensibilité et doivent être prises en considération par le ministère de tutelle.» Si Zoghbi du syndicat des chercheurs déplore la régression du nombre de chercheurs qui est passé de 2.700 en 1998 à 2.041 chercheurs en 2016. Les salaires, le statut, le logement sont les principales causes du décrochage. Pour Abdelkrim Rahmani du Syndicat des enseignants chercheurs autonomes, il est impératif de revoir la charge du travail, de doter l'université de plus de moyens et de revaloriser le rôle de l'enseignant en tenant compte de son parcours pédagogique, de son niveau et de son expérience.

■ Rym Harhoura

● LES DOCTORANTS SOMMÉS DE SOUTENIR LEUR THÈSE DANS LES DÉLAIS

Ph : APS.

Horizons

AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION DANS LES PAYS DU MAGHREB

Se mettre au diapason des mutations

Les participants à une rencontre sur «l'amendement de la Constitution dans les pays maghrébins à dimensions et contenus», ouverte, hier, à El-Oued, ont souligné l'importance que revêt l'amendement de la Constitution pour se mettre au diapason des mutations actuelles que connaissent les pays du Maghreb. Le doyen de la faculté de droit et sciences politiques, le Dr Mekki Derradji, directeur de la rencontre, a indiqué, dans son intervention, que les amendements constitutionnels adoptés par les pays maghrébins, notamment en Algérie (Constitution de 2016) ont été nécessaires pour répondre aux attentes de leurs peuples, pour se mettre au diapason des mutations actuelles et répondre aux exigences sociopolitiques et économiques. «Les amendements ou perfectionnement constitutionnels ont occupé une place de premier plan dans leur volet académique et scientifique pour mettre en valeur la réalisation de ces amendements, d'une part, et braquer les lumières sur leurs contenus et dimensions, et leur impact positif sur les peuples, d'autre part», a ajouté l'intervenant. Les participants examineront lors de cette rencontre de deux jours d'autres questions inhérentes à la conformité des amendements constitutionnels avec les mutations à l'échelle internationale, leur réponse aux attentes du citoyen, notamment en matière de consécration de l'Etat des institutions, la protection des droits, libertés, dimensions et acquis sociopolitiques et économiques de ces amendements, selon les organisateurs. Ces questions seront traitées en axes afférents à l'étude des constitutions des pays du Maghreb, préambule, principes généraux régissant la société, organisation des trois pouvoirs, droits et libertés, devoirs, contrôle et institutions consultatives, dispositions de la révision constitutionnelle. Cette 5e rencontre est organisée par la faculté des droits et sciences politiques de l'Université Chahid-Hamma-Lakhdar d'El-Oued, en collaboration avec la fondation allemande Hans-Seidel et le laboratoire des politiques générales et l'amélioration du service public en Algérie.

EL MOUDJAHID

TAHAR HADJAR RENCONTRE LES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES

À L'ÉCOUTE des préoccupations

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, a rencontré, hier, les représentants des syndicats des enseignants universitaires, à savoir le Syndicat des enseignants universitaires, le Conseil national des enseignants du supérieur, le Syndicat national des enseignants chercheurs et le Syndicat national des professeurs hospitalo-universitaires.

Ph : Billal

Ces derniers revendiquent entre autres, la révision du statut particulier régissant l'université et l'enseignant universitaire, la prolongation de la date butoir au-delà du 31 décembre pour les étudiants inscrits en doctorat pour la soutenance de leur thèse, notamment ceux qui sont inscrits depuis plus 6 ans, ainsi que le problème du logement de fonction des enseignants.

S'exprimant à cette occasion, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, a indiqué que cette rencontre entre dans le cadre des rencontres cycliques qui se tiennent tous les trois mois avec les partenaires sociaux. Le ministre a saisi l'occasion pour rappeler les décisions prises par son département à l'issue de la conférence nationale des universités organisée le mois de janvier 2016. Le ministre a indiqué que les revendications des syndicats sont des préoccupations classiques qui se répètent à chaque occasion, à savoir le problème du logement, le statut particulier et autres requêtes liées à la thèse de Doctorat et à la promotion des enseignants. Le ministre a fait savoir qu'une série de décisions ont été prises à ce propos pour répondre à ces préoccupations. Concernant de la date butoir pour la soutenance des thèse de doctorats pour les étudiants inscrits depuis plus de 6 ans, le ministre a fait savoir, qu'il a été décidé le report de cette date à une date ultérieure qui sera définie en commun accord avec les partenaire sociaux. Il a été décidé également la révision de certains statuts à l'image du statut particulier des enseignants ainsi que celui des universités. Il sera question à ce propos de l'introduction de certaines fonctions qui n'existaient pas auparavant et qui s'impose désormais. La création d'entités relative à la qualité dans les établissements universitaire sur tous les volets pédagogiques, la formation, ainsi que dans l'administration. Les représentants des syndicats se sont montrés satisfaits du fait que la tutelle les a associés dans la préparation des révisions des statuts des enseignants et de l'université. Le représentant du Conseil national des enseignants du supérieur, Abdelmalek Rahmani, a estimé qu'il s'agit de la première fois que les partenaires sociaux participent avec le ministère dans la révision des statuts relatifs à la carrière des enseignants et des œuvres universitaires. Concernant la prolongation des délais pour la soutenance des thèses de doctorat, le représentant du CNES, a estimé nécessaire de résoudre les profonds problèmes du retard accusé pour la soutenance des thèses. Il a propose également de mettre en place une nouvelle idéologie pour l'édification d'une université moderne et de qualité d'autant plus que les moyens sont disponibles et le permettent. Les représentants du syndicat des professeurs chercheurs, M. Zoghbi, a soulevé le problème des enseignants qu'il représente, soulignant que ces dernier veulent être traités à pied d'égalité avec les autres enseignants, notamment en ce qui concerne la question du logement. Mohamed Dahmani, représentant du syndicat des national des enseignants universitaire, a souligné quant à lui que la priorité des enseignants demeure dans la révision du statut des enseignants chercheurs dont le nombre est plus de 60.000 enseignants.

Salima ETTOUAHRIA

EL MOUDJAHID

CE MATIN À 10H

La pratique du sport en milieu universitaire

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Tahar Hadjar, donnera, ce matin à partir de 10h, au stade Hadjout du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf, le coup d'envoi de la pratique du sport eu milieu universitaire.

CE MATIN À 9H À L'ENSJSI – BEN AKNOUN

Conférence

Dans le cadre de son cycle de conférence-formation, le ministère de la Communication organise, ce matin à 9h, à l'École nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information de Ben Aknoun, à l'amphithéâtre Noureddine- Naït-Mazi, une conférence animée par le D Fodhil Deliou, doyen de la faculté des sciences de l'information et de la communication de l'université Constantine-3. La conférence, qui sera rehaussée par la présence de M. Hamid Grine, ministre de la Communication, a pour titre «Déontologie de l'information : élément de dysfonctionnement et mécanismes de protection».

EL MOUDJAHID

ENTREPRISE/UNIVERSITÉ

Rapprochement

Mettre en rapprochement l'université et l'entreprise est une condition de réussite pour l'une et l'autre. Cela fait partie aussi de la stratégie de développement économique, qui a besoin aujourd'hui plus que jamais de ressources humaines qualifiées et de compétences avérées dans des domaines techniques variés et où les nouvelles technologies occupent une place centrale. Rebâtir les liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'université, espace de connaissances par excellence, est pour un pays comme l'Algérie qui aspire à rejoindre les pays émergents, très rapidement, est vitale.

Si dans le passé ces liens n'existaient pas ou peu, aujourd'hui dans un contexte économique national et international autre, les réalités ne sont plus les mêmes. Au regard de cela de nombreux experts préconisent un partenariat entre les deux parties dans la perspective d'accompagner les grands changements de l'économie. Il faut le dire que l'entreprise ne peut faire face seul aux multiples défis, mais elle le pourrait à condition de s'appuyer directement ou indirectement sur le monde de la recherche scientifique et le celui de la formation à travers le développement des liens bien réfléchie ambitieux et fructueux. Selon le Pr en économie Mohamed Chérif Belmihoub, lors de son passage aux ondes de la radio Chaîne III, avait déclaré que l'Algérie est sorti du schéma classique de l'université, mais sans être en relation avec le monde économique dans les systèmes productifs. Il a précisé qu'afin de répondre à des besoins spécifiques aujourd'hui dans le système productif, il y a un besoin des compétences qualifiées.

Pour le Pr Messaoud Djeghaba, qui avait indique récemment lors d'une journée organisée sur la PME l'université transmet le savoir et le savoir-faire. Aussi, elle adapte ses enseignements sa pédagogie, ses recherches, en rapport avec les besoins exprimés par son environnement social et économique. Elle contribue à la création de valeur, à l'innovation et au transfert des résultats de la recherche au monde de l'entreprises. Il dira dans ce sens que «l'enseignement supérieur se projette dans un system de management de la qualité. Il déroule actuellement un programme de réformes du système d'enseignement et de recherche, accompagné aussi par UE.

Le cœur de ce programme et de recherche réside dans l'axe relation Algérie-UE. Le partenaire économique et social est invité, pour être pleinement impliqué dans cette démarche», a-t-il indiqué «une véritable opportunité pour engager un vrai processus d'intégration entre les deux organisations». Tout en soulignant qu'afin d'entamer un processus, d'enseignement performant, «les pouvoirs publics ont associé la création d'écoles nationales supérieure dans sciences économique, le management, et dans la technologie». Il y a donc une urgence à ce que les résultantes de différents programmes de réforme ou de mise à niveau, soient évalués, consolides, capitalisées, et exploités afin d'entamer la création de l'indispensable écosystème, intégrant l'entreprise, la recherche et l'enseignement.

M. A. Z.

EL MOUDJAHID

CONFÉRENCE DE RIGA SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

DÉFIS politiques et sécuritaires

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a participé, samedi à Riga (Lettonie), à un panel de haut niveau consacré à la situation au Moyen-Orient, dans le cadre des travaux de la Conférence de Riga sur la Paix et la Sécurité, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

M. Lamamra a exposé, à cette occasion, «la vision de l'Algérie sur les défis politiques et sécuritaires auxquels sont confrontés aujourd'hui les pays arabo-musulmans et la région du Moyen-Orient, ainsi que ses contributions à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, à travers, notamment, l'élimination de leurs causes sous-jacentes», souligne la même source. Au sujet des évènements au Moyen-Orient, le ministre d'État a souligné «la nécessité du règlement de la question palestinienne qui est l'élément central de toute perspective d'évolution de la région vers une paix globale, juste et durable». M. Lamamra a effectué une visite de travail de deux jours à Riga, à l'invitation, rappelle-t-on, de son homologue letton, Edgars Rinkevics, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, suite aux entretiens qu'il a eus avec son homologue letton Valdes Zatlers, lors du 3e Sommet Afrique-Union européenne, en 2010. M. Lamamra a rencontré, lors de cette toute première visite d'un ministre

algérien dans un pays balte, plusieurs hauts responsables lettons, avec lesquels il a procédé à de «larges échanges de vues sur les perspectives de développement des relations bilatérales, ainsi que sur plusieurs questions de l'actualité internationale», ajoute le MAE.

«C'est ainsi qu'outre des responsables de la diplomatie lettone, il a rencontré le vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Arvils Aseradens, avec lequel il a tenu une séance de travail consacrée à des mesures concrètes d'organisation et d'impulsion d'un partenariat entre les deux pays», précise la même source. Les deux parties ont exploré certains domaines recelant des potentialités affirmées, et ont convenu de préparer, au préalable, le cadre juridique approprié et la mise en place d'une commission mixte. «Les entretiens bilatéraux se sont poursuivis, lors d'un dîner de travail offert par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Andrejs Pildegovics, ainsi que le Conseiller à la sécurité nationale du Président letton, Janis Kazocins», relève le MAE.

À cette occasion, les deux délégations sont, notamment convenues de la prochaine nomination d'un ambassadeur de Lettonie en Algérie et la programmation de la prochaine session des consultations politiques, ainsi que du développement de la coopération universitaire. Par ailleurs, M. Lamamra a conclu sa visite, hier, par des rencontres avec d'autres responsables lettons et des interviews avec la presse lettone, conclut le communiqué du ministère des Affaires étrangères. **(APS)**

L'EXPRESSION
Le Quotidien

LA PRIVATISATION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES EST UNE SPÉCULATION

Les assurances de Tahar Hadjar

«Je veux que les organisations estudiantines deviennent des écoles politiques qui forment les étudiants adhérents.»

Madjid BERKANE

Le débat sur la privatisation des prestations universitaires est une pure spéculation. Selon, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tahar Hadjar, il n' a été à aucun moment question de débattre de ce sujet. « Le secteur des prestations universitaires ne sera pas privatisé et la question n'a nullement été évoquée », a-t-il affirmé avant-hier à l'occasion de la tenue d'une rencontre avec les représentants des organisations estudiantines. La seule question qui a fait l'objet de débat au niveau du ministère cette année, c'est celle portant sur «l' amélioration des prestations universitaires dont, l'hébergement et la restauration en les confiant à des gens du domaine », a indiqué Tahar Hadjar. La programmation de ce point , est intervenu suite aux rapports des organisations estudiantines parvenus au ministère, relevant l'enregistrement de quelques imperfections et manquements dans la prise en charge de ce chapitre. Et de poursuivre : « La rencontre d'aujourd'hui, première du genre depuis le début de l'année 2016-2017, permettra de cerner les problèmes auxquels fait face l'université notamment ceux d'ordre pédagogique ou liés aux prestations universitaires. » Le ministre qui s'est dit tout à fait au courant de ces problèmes, a fait savoir aux représentants des étudiants que son département a procédé à l'envoi, depuis le début de l'année en cours, de nombreux inspecteurs sur le terrain pour prendre plus ample connaissance des problèmes et tenter d' y apporter les solutions. L'examen de la question de la privatisation des œuvres universitaires dont certains partis politiques ont voulu en faire une «matière grasse» n'aura pas lieu avant la fin de l'année universitaire 2016-2017. « C'est la conférence nationale qui statuera sur la question. De même pour le débat sur l'aide de l'Etat à l'étudiant. », a tranché le ministre. Le débat sur la privatisation des oeuvres universitaires est d'actualité, rappelons-le, suite à la politique de l'austérité décidée par le gouvernement, après la chute des prix du baril de pétrole. Au lendemain de la prise de cette décision devant toucher tous les secteurs , plusieurs partis politiques ont interpellé le gouvernement quant à ne pas toucher au budget consacré à ce chapitre. Louisa Hanoune, chef du Parti des travailleurs(PT), a mis carrément en garde le gouvernement contre les retombées d'une telle décision qui pourrait créer le chaos au sein de l'université. « Déjà que la bourse modique accordée aux étudiants n'arrive plus à couvrir le tiers des besoins des étudiants. Ce dernier (le gouvernement ndlr) cherche à privatiser les oeuvres universitaires. Veulent-ils clochardiser les étudiants et faire d'eux des mendiants ? », s'est interrogé avec stupéfaction la Première Dame du PT, récemment à l'occasion d'une rencontre avec les étudiants-militants de son parti. L'autre point que le ministre a abordé à l'occasion de cette rencontre est l'exercice de la politique au niveau de l'université. Tahar Hadjar qui a appelé lors d'une précédente sortie médiatique les étudiants à exercer de la politique au sein de l'université , est revenu hier pour les appeler une seconde fois en ces termes : « Je veux que les organisations estudiantines deviennent des écoles politiques qui forment les étudiants adhérents. » L'université algérienne, il y a lieu de le noter, a toujours été durant les années 1970 et 1989, le berceau des idées novatrices et le lieu où les idées s'affrontent.

M. B.

la Dépêche de Kabylie
Le journal des Hommes libres

Université *Akli Mohand Oulhadj*

La faculté des sciences à nouveau paralysée

Les étudiants du département de Génie Civile, relevant de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira, ont entamé, hier, un nouveau mouvement de grève. Ces derniers dénoncent «la politique de la sourde oreille» menée par les responsables de leur département, particulièrement face à leurs réclamations. En effet, dans la matinée d'hier, la faculté des Sciences et des Sciences appliquées a été bloquée par une quarantaine d'étudiants. Les amphithéâtres étaient fermés ainsi que l'accès aux différentes classes et administrations. À l'entrée du département, une deuxième déclaration a été affichée, où l'on pouvait lire l'ensemble des revendications, déjà inventoriées dans la première déclaration placardée la semaine passée. Selon les étudiants grévistes, leur objectif est de «poursuivre leur mouvement de grève entamé la semaine précédente, et ce jusqu'à satisfaction concrète de leurs revendications». «L'administration n'a pas satisfait nos requêtes, c'est pourquoi nous poursuivons notre mouvement de contestation», nous a confié Malek, un étudiant protestataire. Ils exigent la garantie d'un accès automatique de l'ensemble des étudiants en fin de cycle licence à la première année Master et la réintégration totale des étudiants radiés, ainsi que la satisfaction de toutes les demandes de changement de spécialité, ayant reçu le refus. En attendant une intervention des responsables de l'université, les étudiants grévistes semblent être déterminés à poursuivre leur action de contestation jusqu'à satisfaction de leurs revendications.

A. C.

El-Esnam

Les étudiants ne décolèrent pas

En signe de protestation contre l'indisponibilité du transport universitaire, une cinquantaine d'étudiants de l'université Akli Mohand Oulhadj de Bouira, résidant à El Esnam, une commune sise à 13Km au Sud-est du chef-lieu de la wilaya, ont empêché, hier, aux environs de 7H les bus universitaires, en provenance de plusieurs localités de l'Est de la wilaya, de poursuivre leur trajet vers l'université. Ce blocage a duré une heure et a empêché plus d'une centaine d'étudiants d'arriver à temps à leurs cours. A travers cette action de protestation, les étudiants d'El Esnam réclament un bus qui assurera leur transport vers la commune. D'après eux, la situation qu'ils vivent au quotidien devient de plus en plus insupportable. Chaque jour, ils sont contraints, soit d'emprunter le transport urbain, aux tarifs onéreux, soit de subir des bousculades, en pleine matinée, afin de prendre place dans des bus universitaires transitant par ladite commune. Pour rappel, les étudiants résidant dans la commune de Lakhdaria (ex-Palestro) ont de nouveau empêché, mercredi dernier, la sortie des bus universitaires du campus Akli Mohand Oulhadj. Ils réclament, eux aussi, le renforcement des moyens de transport universitaire.

A. C.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Cherchell

Lancement en mars 2017 des travaux de réalisation du port commercial

Le lancement des travaux de réalisation du nouveau port commercial (Centre) de Hamdania, entre Cherchell et Tipasa est prévu en mars 2017 une fois terminées les études techniques inhérentes au projet, a annoncé, jeudi dernier, à Tipasa, le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjemâa Talai. «Le chantier de ce port commercial est programmé au lancement en mars 2017, soit après le parachèvement des études techniques inhérentes au projet, prévu en janvier prochain», a indiqué à l'APS Talai en marge de la signature, au pôle universitaire de Koléa, d'une convention de partenariat entre la Société générale maritime et l'Ecole supérieure de commerce. Cette infrastructure portuaire, destinée au transport de marchandises, est considérée parmi les plus grands projets en cours en Algérie, car devant constituer un pôle de développement économique d'importance, après son raccordement au réseau ferroviaire et aux autoroutes l'habilitant ainsi aux échanges commerciaux avec l'Afrique. Un protocole d'accord (sur la base de la règle 51/49) portant réalisation du nouveau port commercial du Centre, prévu sur le site d'El Hamdania à Cherchell (wilaya de Tipasa), a été signé le 17 janvier 2016 à Alger entre le Groupe public national des services portuaires et deux compagnies chinoises.

L'accord stipule la création d'une société de droit algérien composée du Groupe public des services portuaires et des deux compagnies chinoises, qui sont CSCEC (China State Construction Corporation) et CHEC (China Harbour Engineering Company). «Ce projet, dont le coût est estimé à 3,3 milliards de dollars, sera financé dans le cadre d'un crédit chinois à long terme», a fait savoir le directeur des ports au ministère des Transports, Mohamed Benboushaki, lors de la signature de ce mémorandum d'entente, stipulant la réalisation du futur port d'El Hamdania dans un délai de sept ans, parallèlement à sa mise en service progressive, dans quatre ans, avec l'entrée d'une compagnie chinoise, Shanghai Ports, qui assurera son exploitation, selon le même responsable.

Le Conseil des ministres avait donné, en décembre 2015, son «feu vert» pour la réalisation de ce port commercial sur le site d'El Hamdania, à l'est de la ville de Cherchell.

«Cette future structure portuaire constituera un axe principal d'échanges commerciaux à l'échelle territoriale», a-t-on expliqué sur place au ministre.

R. R.

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Oran

Des Journées internationales «Ethique médicale et situations de handicap» à la fin novembre

Les 1res journées internationales «Ethique médicale et situations de handicap» se dérouleront, les 26 et 27 novembre prochain à Oran, a-t-on appris mardi des organisateurs. Cette manifestation scientifique est organisée par le service de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle du CHU d'Oran, en collaboration avec la Faculté de médecine d'Oran, l'Université d'Oran et l'Observatoire citoyen afro-méditerranéen éthiques bioéthique et droits de l'Homme (OCAMEDH). Le cadre du handicap nécessite une approche transversale et pour se faire, le concours de spécialistes d'horizons divers est sollicité, a-t-on souligné de même source. Plusieurs experts étrangers sont attendus à cette manifestation scientifique à laquelle participeront également des spécialistes algériens de différents établissements sanitaires du pays. Plusieurs thèmes seront abordés, lors de cette rencontre de deux jours, comme le handicap et le droit, le handicap et l'éthique, le handicap et l'évolution de la société, entre autres.

R. R.

Le Soir D'ALGERIE
www.lesoirdalgerie.com
Quotidien indépendant

Une école vend du... blé

L'Ecole supérieure agronomique d'El-Harrach (Alger) va vendre du... blé tendre, du blé dur et de l'orge.

Il s'agit certainement de la culture réalisée par les étudiants de cette prestigieuse école.

A noter que le prix de vente a été fixé sur celui appliqué par le ministère de l'Agriculture.

Des étudiants réclament plus de bus de la DOU

Plusieurs dizaines d'étudiants issus de la région Est de la wilaya de Bouira, et principalement de la région de M'chédallah mais également de la daïra de Bechloul, ont procédé hier matin à une action de protestation au niveau de la commune d'El Esnam, à 10 kilomètres au sud-est de Bouira, sur la RN5, en interdisant aux bus universitaires de poursuivre leur route vers cette région.

Les étudiants protestataires dénoncent certaines inégalités entre les différentes régions de la wilaya en citant l'exemple des régions de Lakhdaria et celle de Aïn Bessem, où la Direction des œuvres universitaires a mis à la disposition des étudiants tellement de bus que les étudiants, principalement des intégristes, sont allés jusqu'à exiger des bus séparés pour les étudiantes, alors que la région Est de la wilaya, où plusieurs dizaines de milliers d'étudiants poursuivent leurs études à l'université Akli-Mohand-Oulhadj de Bouira en externe, se trouve avec un nombre insuffisant de bus. Un nombre tellement insuffisant que les étudiants d'Ath Mansour sont abandonnés à Ahnif, au carrefour de Maillot-Gare, les laissant à leur sort, se débrouiller comme ils peuvent pour rejoindre leur commune distante des lieux de plus de 6 kilomètres.

Y. Y.

Le Temps
D'ALGÉRIE

EL ESNAM (BOUIRA)

Les étudiants demandent le transport universitaire

LES ÉTUDIANTS issus de la commune d'El Esnam, 13 km à l'est de Bouira, n'ont pas droit au transport universitaire.

Pour ce faire, ils doivent attendre l'arrivée des bus communaux ou privés, desservant la partie est de la wilaya pour pouvoir rejoindre le campus au chef-lieu de wilaya. Sauf que pour trouver une place dans un bus, il faut avoir beaucoup de force et d'énergie.

On se bouscule pour faire le trajet debout. Hier matin, plusieurs étudiants ont protesté en bloquant tous les bus du transport universitaire qui passent par leur commune.

Les bus en question n'ont pu quitter les lieux qu'aux environs de 8h. Les étudiants protestataires ont voulu que les bus arrivent en retard à Bouira, et ce, pour alerter les responsables de la direction des œuvres universitaires (DOU) de la nécessité de mettre à leur disposition suffisamment de bus et de places selon le nombre des étudiants concernés.

Pourtant, affirme-t-on, il y a une soixantaine d'étudiants d'El Esnam qui utilisent le transport universitaire. Ainsi, ces dernières années, les étudiants de cette commune bénéficiaient du transport ferroviaire, et ce, grâce à la ligne mise en place par les responsables de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) suite à une convention signée avec la DOU. Pour permettre aux autres étudiants issus des communes voisines qui ne disposent pas de gares, comme le cas de Bechloul et d'Ath Mansour, les autorités locales ont même construit des escales ferroviaires. Après quelques années de service, le train qui assurait plusieurs rotations quotidiennes à partir de M'Chedallah et de Lakhdaria vers Bouira, a arrêté de siffler.

Ali Cherarak

DÉFIS POLITIQUES ET SÉCURITAIRES

LAMAMRA PRÉSENTE À RIGA LA VISION DE L'ALGÉRIE

AU SUJET des évènements au Moyen-Orient, Lamamra a souligné «la nécessité du règlement de la question palestinienne, élément central de toute perspective d'évolution de la région vers une paix globale, juste et durable».

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a participé, samedi dernier, à Riga (Lettonie), à un panel de haut niveau consacré à la situation au Moyen-Orient, dans le cadre des travaux de la Conférence de Riga sur la paix et la sécurité, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères (MAE). Lamamra a exposé, à cette occasion, «la vision de l'Algérie sur les défis politiques et sécuritaires auxquels sont confrontés aujourd'hui les pays arabo-musulmans et la région du Moyen-Orient ainsi que ses contributions à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, à travers notamment l'élimination de leurs causes sous-jacentes», souligne la même source. Au sujet des évènements au Moyen-Orient, le ministre d'Etat a souligné «la nécessité du règlement de la question palestinienne qui est l'élément central de toute perspective d'évolution de la région vers une paix globale, juste et durable».

Lamamra a effectué une visite de travail de deux jours à Riga à l'invitation, rappelle-t-on, de son homologue letton, Edgars Rinkevics, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, suite aux entretiens qu'il a eus avec son homologue letton, Valdes Zatlers, lors du 3e Sommet Afrique-Union européenne en 2010. Il a rencontré, lors de cette toute première visite d'un ministre algérien dans un pays balte, plusieurs hauts responsables lettons avec lesquels il a procédé à de «larges échanges de vues sur les perspectives de développement des relations bilatérales, ainsi que sur plusieurs questions de l'actualité internationale», ajoute le MAE. «C'est ainsi qu'outre des responsables de la diplomatie lettone, il a rencontré le vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, Arvils Aseradens, avec lequel il a tenu une séance de travail consacrée à des mesures concrètes d'organisation et d'impulsion d'un partenariat entre les deux pays», précise la même source. Les deux parties ont exploré certains domaines recelant des potentialités affirmées et convenu de préparer, au préalable, le cadre juridique approprié et la mise en place d'une commission mixte. «Les entretiens bilatéraux se sont poursuivis lors d'un dîner de travail offert par le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Andrejs Pildegovics, ainsi que le conseiller à la sécurité nationale du président letton, Janis Kazocins», relève le MAE. A cette occasion, il a été notamment convenu de la prochaine nomination d'un ambassadeur de Lettonie en Algérie et la programmation de la prochaine session des consultations politiques ainsi que du développement de la coopération universitaire.

Ministère de la Communication

Le ministère de la Communication organise dans le cadre de son cycle de conférences-formation, aujourd'hui à 9h à l'Ecole nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information de Ben Aknoun (Alger), une conférence animée par le Dr Fodhil Deliou, intitulée «Déontologie de l'information : élément de dysfonctionnement et mécanisme de protection.».

La conférence sera rehaussée par la présence de Hamid Grine, ministre de la Communication.

El Watan

MBA UNIVERSITÉ SORBONNE

Remise de diplômes à 61 Algériens

Paris
De notre envoyé spécial

C'est dans l'enceinte de l'historique université de la Sorbonne qu'a eu lieu la cérémonie de remise des diplômes aux lauréats de la 11e promotion de Masters Business Administration International Paris (MBA-IP) conjointement formée par les universités Sorbonne IAE, Dauphine et le MDI-Alger. La Sorbonne, qui accorde depuis quelques années une grande importance à l'enseignement du management, forme chaque année près de 500 «top managers» pour le compte d'instituts supérieurs de formation de plusieurs pays africains, parmi lesquels figure le MDI-Alger. Le programme pédagogique, objet du partenariat entre le Master Business School algérien, la Sorbonne (IAE) et l'université Paris-Dauphine, a été mis en place en 2002. Onze promotions, totalisant environ 700 lauréats, sont issues de ce partenariat fructueux qui, de surcroît, mérite de s'inscrire dans la durée. C'est dire l'importance de ce partenariat en formation supérieure de managers qui fournit régulièrement aux entreprises et institutions algériennes un nombre non négligeable de gestionnaires qualifiés. Pour les autorités politiques françaises l'enjeu de la francophonie est capital, car il permet de garder langue avec le continent africain dont la population dépassera le milliard d'habitants en 2050. C'est en effet le meilleur moyen d'intensifier les flux commerciaux avec ces pays, dont les fabuleux marchés seront très convoités par des nations concurrentes. C'est précisément ce qu'a affirmé le représentant du secrétariat général à la francophonie, à l'occasion de son discours d'ouverture. Les lauréats de cette onzième promotion proviennent d'un large éventail d'entreprises publiques et privées algériennes, parmi lesquelles l'entreprise nationale des travaux aux puits (ENTP) filiale du groupe Sonatrach, l'entreprise portuaire de Skikda (EPS), CPA, Cevital, Mobilis, Oridoo, Entrepose et Ecosnet. Parmi les lauréats figurent 14 femmes, ce qui n'est pas négligeable au regard de la grande disponibilité de temps que requiert cette formation en management global qui s'étale au minimum sur deux années. Pour le directeur général du MDI-Alger, Brahim Benabdeslem, *«cette nouvelle promotion de MBA International arrive à point nommé en cette période de crise qui requiert de gérer les entreprises avec beaucoup moins de ressources et, certainement, davantage de contraintes, ce à quoi les lauréats de cette 11e promotion ont été tout particulièrement formés».*

Nordine Grim

Le Quotidien D'ORAN
Edition Nationale d'Information

la Dépêche de Kabylie
Le journal des Hommes libres

TIZI-OUZOU Sensibilisation contre le dopage en milieu sportif

215 contrôles effectués en 2016

Au moins 215 contrôles anti-dopage ont été effectués à l'échelle nationale entre janvier et août 2016. Pour l'année 2015, sur les 315 sportifs contrôlés, quatre ont été sanctionnés après leur contrôle positif, contre 180 contrôles effectués en 2014 et 92 en 2013.

Les chiffres ont été révélés par le président de la Commission nationale antidopage (CNAD), Dr Lamine Mekacher. Intervenant lors de l'atelier d'information et de sensibilisation contre le dopage dans le milieu sportif en région centre organisé, hier samedi, au centre de loisirs scientifiques de Tizi-Ouzou (CLS), par la DJS et la commission nationale anti-dopage, la commission cible les sports à risque et toutes les disciplines sauf le foot. «Le coût d'un contrôle anti-dopage revient à 200 euros», a indiqué Dr Mekacher. Au moins 200 participants issus des wilayas du centre, entre autres, Tizi-Ouzou, Alger, Blida, Boumerdès, Bouira, Tipaza et Médéa, ont pris part à cet événement. "Cet événement cible particulièrement les sportifs et l'encadrement technique des clubs évoluant au niveau régional, dans le but de les informer et de les sensibiliser des dangers du dopage sur la santé", précise le même responsable. Plusieurs communications ont été organisées, concernant notamment les procédures de contrôle du dopage, les dangers du dopage sur la santé, les risques que peut présenter l'utilisation des compléments alimentaires non contrôlés, les droits et obligations définis dans le Code national anti-dopage et les procédures pour les autorisations à des fins thérapeutiques, suivies de débats riches et constructifs. «Les athlètes doivent connaître la liste des médicaments interdits définis par la loi. Tous les athlètes sont responsables et sujets de contrôle, dont les athlètes mineurs», précisent les spécialistes. Élargir la formation au niveau de l'université c'est le point sur lequel les spécialistes se sont focalisés de manière à introduire officiellement ces notions. Quatre médecins seulement sont formés dans chaque promotion au niveau national. Un chiffre qui reste insuffisant vu le nombre de clubs existant à l'échelle nationale. «Les moyens mis en place sont limités et insuffisants», précise un autre membre de la commission. Dr Mekacher a indiqué qu'une brigade mixte vient d'être installée par la tutelle pour contrôler et analyser tout produit employé dans les clubs, et ce, dans le but de réduire ce phénomène de dopage.

Nadia Rahab

LA NR
LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE

Noureddine Bedoui en visite au Qatar

Un nouvel élan dans la coopération bilatérale

■ Noureddine Bedoui, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales. (Photo › D. R.)

→Les relations bilatérales entre l'Algérie et le Qatar qui tournaient principalement autour des questions internationales, économiques et énergétiques connaîtront un nouvel élan. Il s'agit d'une convention entre les ministères de l'Intérieur des deux pays.

Cette volonté de diversifier et de renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays pour la hisser au niveau de l'excellence de la relation politique et économique se traduit par la visite du ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, entamée hier au Qatar. Accompagné du directeur général de la Sûreté nationale, le général major, Abdelghani Hamel, et du directeur général du centre, le général Saqr Khemis al Kobeissi, le ministre de l'Intérieur a visité à Doha la direction générale du Centre des systèmes d'information relevant du ministère de l'Intérieur de ce pays, où il a reçu des explications exhaustives sur le fonctionnement de cette institution électronique. Selon les explications avancées, le site électronique du Centre des systèmes d'information (e-gouvernement) propose des applications pour diverses prestations pouvant atteindre 360 services qui touchent la carte intelligente (carte électronique), l'enregistrement des accidents de la circulation, le versement des contraventions, le renouvellement du permis de conduire et autres. A travers ce site, le citoyen est en mesure de régler les problèmes électroniques qui se posent sans avoir à se rendre dans les services concernés. A ce propos, les responsables du Centre ont souligné l'importance du matricule personnel du citoyen (numéro figurant sur la carte d'identité et le passeport biométrique en Algérie) pour résoudre nombre de problèmes liés aux fichiers des personnes au plan administratif. Lors du premier jour de sa visite, le ministre de l'Intérieur s'est rendu dans différents services du Centre et a pris connaissance des étapes d'élaboration des documents officiels dans ce pays comme le passeport et la pièce d'identité ainsi que le bureau d'assistance. Selon le programme de sa visite, Noureddine Bedoui devra rencontrer, dans le soir de la journée, les membres de la communauté algérienne établie à Qatar à la veille de la célébration du 62e anniversaire de la révolution du 1er Novembre. Le programme de la visite compte également la signature d'un accord de coopération entre les ministères de l'Intérieur des deux pays respectifs et la participation à l'ouverture de la 11e édition du Salon international de la Sûreté et de la sécurité organisé par le ministère qatari de l'Intérieur. Pour rappel, dans le cadre de renforcement des relations bilatérales entre les deux pays, 13 documents entre accords, mémorandums d'entente et programmes exécutifs, concernant plusieurs secteurs dont les sports, la jeunesse, l'enseignement supérieur, la pêche et les douanes ont été conclus lors de la réunion de la Commission coprésidée par le Premier ministre Abdelmalek Sellal et le président du conseil des ministres et ministre de l'Intérieur qatari Cheikh Abdallah ben Nacer Ben Khelifa Al Thani, qui a eu lieu en novembre 2014. La coopération entre les deux pays a été consacrée par la pose de la première pierre du projet de réalisation du complexe sidérurgique de Bellara (Jijel) par M. Sellal et cheikh Abdellah Ben Nacer Ben Khelifa Al Thani, lors de la visite de ce dernier en Algérie en mars 2015. Sur le plan politique, le

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE

ENCYCLOPÉDIE DES CONSTITUTIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

Publication de la Constitution algérienne

■ La Constitution algérienne, révisée en 2016, vient d'être publiée dans l'encyclopédie universelle des Constitutions (*Constitutions of the Countries of the World*), éditée par les presses de la prestigieuse université britannique d'Oxford. La Loi fondamentale algérienne a fait ainsi son entrée, en octobre 2016, dans le cercle restreint des Constitutions des pays africains et arabes publiées par les Presses de l'université d'Oxford, un département de l'université du même nom et la plus importante maison d'édition universitaire au monde. La Constitution algérienne, traduite en anglais par les services des Presses de l'université d'Oxford, est accompagnée d'annotations au bas de chaque page, rédigées par des spécialistes pour faciliter la compréhension de ses dispositions par les lecteurs. Le texte de la Constitution est précédé d'une note introductive élaborée, à la demande de l'université d'Oxford, par le professeur de droit Mohamed Bousoltane, qui cumule une trentaine d'années d'expérience dans le champ académique, notamment comme enseignant à l'université d'Oran. Le professeur Bousoltane occupe actuellement le poste de directeur général du Centre d'études et de recherches constitutionnelles auprès du Conseil constitutionnel.